

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2025

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à 18h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE., F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE (arrivé à 19h26), MF. MARTINOD, H. REYNAUD, S. OLIVER,

EXCUSÉS : F. GARIN (pouvoir à A. BOLON), Z. NITKOWSKI

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Véronique CHATRON

Date de la convocation : 28 octobre 2025

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2025 :

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 16 septembre au 3 novembre 2025 :

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 16 septembre au 3 novembre 2025	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
SDMECAFLEX (compresseur d'air)	718.62 €
VBS	300 €
IKÉA (meuble rangement)	111.90 €
RIR A POINT (spectacle Boulgui)	850 €
DIAGAMTER (DPE)	432 €
DOMBES HOTTES NETTOYAGE	583.50 €
DIRECT SIGNALÉTIQUE (panneau lumineux vitesse)	4140 €
GENC & Fils (Chongnes)	11416.80 €
SIGNATURE (marquage au sol mairie)	16219.78€
Les Caudalies (Exposition d'art)	700 €
Le Pain de la Cascade (Exposition d'art)	160 €
GCTP SARL (conduite EP)	2904 €
SOCOTEC (vérification bâtiments communaux 12 mois)	770.88 €
SIGNATURE signalétique	238.61 €

Délibérations :

- Affouages 2025 : liste des bénéficiaires, nomination des garants et montant de la taxe d'affouage

Madame le Maire rappelle que l'affouage est une pratique existante qu'il convient de pérenniser notamment compte tenu de la hausse du coût de l'énergie mais aussi pour le service rendu d'entretien des forêts. Les coupes sont définies par l'agent de l'Office National des Forêts (ONF) et la commission forêt. Il est rappelé que la taxe affouagère s'élève à 30 € et que les affouagistes doivent se conformer au règlement. Dix nouvelles demandes ont été formulées. Ci-dessous le rôle d'affouages 2025-2026 :

	NOM Prénom	Lieu d'habitation
1	M. GRUFFY Caroline	Chongnes
2	M. SULEK Pierre	Glargin
3	M. MORGANTE Eric	Chavillieu
4	M. MACRÉ FEUILLEOLEY Serge	Champdossin
5	M. CHAMPEIX Pierre	Vercozin
6	Mme MEGRET Christine	Chavillieu
7	Mme MEGRET Ludivine	Lompnieu
8	Mme COCCHIO Monique	Don
9	M. THEOBALD Sébastien	Samonod
10	M. SCHEUERMEIER Daniel	Sutrieu
11	M. DRUAIS Pascal	Pont
12	M. KOVACEVIC Goran	Bioléaz
13	M. DEMOUGE Thierry	Chassin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le rôle d'affouage et nomme les garants : Messieurs ROUGER Gilbert, MARTINOD Raymond, GONGUET Jean, GERMAIN Denis, LEJEUNE Michel.

- Contribution CPTS : convention de partenariat CCBS et CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé)

Madame le Maire explique les enjeux de démographie médicale pour le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud, et la nécessité de déployer une stratégie coordonnée. Par la volonté de tous les acteurs du territoire de renforcer l'attractivité de Bugey-Sud et de favoriser l'installation de professionnels de santé, et par la volonté des élus présents lors des conférences des maires du 3 juillet et du 16 octobre 2025 qui se sont majoritairement prononcés pour un soutien à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) via une participation des communes à hauteur d'un euro par habitant versée directement à la CPTS, une nouvelle convention intégrant les communes membres de la communauté de communes Bugey-Sud pour favoriser la mise en œuvre d'un projet de santé territorial a été rédigée. Un bilan sera fait une année écoulée.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention et autorise le maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Lotissement Sutrieu : clôture du budget

Madame le Maire explique à l'assemblée que tous les lots du Lotissement « Pré Perret » à Sutrieu ont été vendus et toutes les opérations financières peuvent être soldées après reversement de l'excédent de 150 544.34€ au budget principal. Il convient donc de délibérer pour l'autoriser à passer les écritures nécessaires à cette clôture du budget annexe.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la dissolution du budget du Lotissement « Pré Perret » et autorise Madame le Maire à faire le nécessaire concernant les écritures budgétaires.

- Convention AD01 pour Lompnieu et mission Samonod

Madame le Maire rappelle la délibération DE_2025_015 du 17 mars 2025 validant la signature de la convention avec l'AD01 (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain) pour l'assistance aux travaux de sécurisation de Lompnieu. Elle explique ensuite qu'une convention complémentaire doit être signée dans laquelle des missions supplémentaires sont reportées concernant Lompnieu (relevés topographiques, sondage de qualité de la chaussée) et une mission de consultation des habitants pour la sécurisation de Samonod, pour un coût de 8000€.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention et faire le nécessaire pour la mettre en œuvre.

- Officialisation du gentilé

Madame le Maire explique que le gentilé choisit en conseil municipal le 5 décembre 2022, suite aux propositions du conseil municipal des jeunes, peut être officialisé par une délibération. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le choix fait en 2022 à savoir « Valsérantin et Valsérantine ». Ce terme sera utilisé dans tous les actes administratifs, publications officielles et supports de communication de la commune.

- Mise à disposition gracieuse des salles communales pour la campagne électorale

Madame le Maire explique que les élections municipales à venir peuvent amener de possibles demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques. Il revient à la municipalité en place de pouvoir répondre aux éventuelles demandes et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs. Ainsi Madame le Maire propose de mettre à disposition les salles communales sans limitation de fréquence à l'exception de la salle polyvalente de Belmont (1 fois seulement). L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette mise à disposition gratuite des salles citées et selon la fréquence proposée par Madame le Maire.

Informations communales :

-Fruitière de Charancin

Madame le Maire rappelle que le prix initial de vente de la fruitière a été fixé par délibération du 27 janvier 2025 à 90000€ net vendeur et la vente confiée à l'agence Orpi d'Hauteville. Quelques visites ont eu lieu, non concluantes. Il a également été constaté des problèmes de gros œuvre : fuite en toiture (réparée par l'entreprise Les Charpentes du Valromey) ; et un besoin de renfort de dalle au RDC. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Gritti qui estime à 2382€. Ces constats vont en faveur d'une baisse du prix de vente sur la base d'une nouvelle estimation faite par ORPI entre 85 000€ et 80 000€ net vendeur selon si l'acquéreur prend le bien en l'état ou s'il exige la réalisation des travaux.

J. Fournel fait savoir qu'une négociation est en cours avec un éventuel acquéreur.

- Patrimoine : lavoir de Belmont, choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle que le choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de 3 lavoirs, s'était porté sur Les charpentes du Valromey pour un devis global de 37000€ hors taxe. La subvention sollicitée auprès du Département n'est à ce jour pas notifiée. Il en est de même pour la subvention attendue de l'Etat. Mme le Maire assistera à la réunion de contractualisation pour demander une nouvelle étude du dossier, en fonction, nous déciderons de réaliser l'intégralité des travaux ou d'en reporter une partie.

- Travaux d'isolation de la fruitière de Sutrieu, France Eco-Solidaire

Après les travaux d'isolation des combles de la Mairie de Sutrieu et de l'ancienne école de Fitignieu, entièrement financés par le dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie), les projets d'isolation continuent pour le Presbytère de Charancin et l'ancienne fruitière de Sutrieu, toujours avec l'appui de France Eco-Solidaire et de ce dispositif CEE. L'isolation des sous-sols reste à la charge de la commune, les devis sont présentés en séance, ils seront signés prochainement.

Informations intercommunales :

- Rapport d'activité CCBS et RPOS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service) : Spanc, eau et assainissement

Les rapports d'activité ont été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à ce conseil pour préparation de questions éventuelles. Ils sont consultables en mairie.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe qu'afin de réfléchir sur l'avenir et les perspectives du Musée de Lochieu, des ateliers participatifs sont prévus le 14 novembre 2025 sous l'impulsion du Département, avec les collectivités territoriales, les donateurs-contributeurs historiques, les agents qui ont travaillé sur site et les associations Valromeysannes.

- G. GONGUET demande un état des lieux de la Défense incendie de la commune (DECI). Madame le Maire récapitule la dynamique de mise en conformité de la DECI opérée par la commune qui n'est pas encore arrivée au terme du travail mais est déjà bien engagée. Une synthèse sera présentée lors d'une prochaine séance.

- N. BIDET demande également à présenter prochainement un bilan sur le travail sur les cimetières. Elle revient aussi sur le sujet de la fin de la gratuité des concessions du cimetière de Lompnieu. Elle informe que la délibération de 2010 prévoyait une gratuité jusqu'en 2025 pour les concessions déjà accordées et qu'il convient par souci d'équité d'appliquer les tarifs votés pour l'ensemble des cimetières communaux.

- MF. MARTINOD demande quand les macarons pour les Points stop seront disponibles. La CCBS a fait savoir qu'ils seront livrés très prochainement.

- S. OLIVER informe que, chemin de la Bavoisière, un arbre est tombé dans le virage et que deux noyers du Flon sont en train de tomber sur une toiture. Madame le Maire informe qu'une nouvelle lettre recommandée a été envoyée aux propriétaires du Flon, elle n'a pas été retirée.

- H. REYNAUD remercie, au nom du Comité de la Lèbe, les élus qui ont distribué les flyers concernant la conférence « Après la guerre, la reconstruction : la France de la libération à l'Europe » qui se tiendra le 9 novembre à 15h à la salle polyvalente de Belmont. Il invite chaleureusement tous les élus à y assister.

- Madame le Maire rappelle que l'Enquête publique sur le PLU débutera le vendredi 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Le prochain conseil est fixé au lundi 15 décembre 2025, 18 heures 30.

La secrétaire de séance
Véronique CHATRON

Le Maire,
Pauline GODET

